



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
N° de division : 01 - Montréal  
N° de cour : 500-11-063224-238  
N° de dossier : 41-3016510

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

**LES CONSULTANTS 3 L M INC.**, corps politique légalement constitué selon la Loi ayant son siège social et son principal établissement au 1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de Québec, H2K 4S1.

Compagnie débitrice

- ET -

**KPMG INC.**, 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec, H3A 0A3.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

**AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS  
(paragraphe 102(1) de la Loi)**

---

Avis est donné de ce qui suit:

1. **LES CONSULTANTS 3 L M INC.** a déposé une cession le 30<sup>e</sup> jour de novembre 2023, et le soussigné, KPMG Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 19<sup>e</sup> jour de décembre 2023 à 10 h par **Visioconférence par Microsoft Teams**. Pour participer à l'assemblée des créanciers, vous devez compléter et envoyer à [reclamation@kpmg.ca](mailto:reclamation@kpmg.ca), le formulaire d'inscription joint au présent document. Un lien vous sera communiqué avant l'assemblée des créanciers.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon attention avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Fait à Montréal, le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

KPMG INC.  
Syndic Autorisé en Insolvabilité  
Maxime Codere, CPA, CIRP, SAI  
600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500  
Montréal, QC H3A 0A3  
Téléphone : 1 (866) 930-4911  
Télécopieur : (514) 840-2121  
[reclamation@kpmg.ca](mailto:reclamation@kpmg.ca)

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour:  
No dossier:

original  modifié

-- FORMULAIRE 78 --  
Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité  
(paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
LES CONSULTANTS 3 L M INC.  
Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal  
établissement au  
1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de Québec, H2K 4S1.

Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 30 novembre 2023. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A .....	2,278,249.51
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B" .....	0.00
Créanciers non garantis total .....	2,278,249.51
2. Créanciers garantis: voir liste B .....	0.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C .....	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de. . .	0.00
Total du passif .....	2,278,249.51
Surplus .....	NIL

ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Inventaire .....	0.00
2. Aménagements .....	0.00
3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
Bonnes .....	275,000.00
Douteuses .....	150,000.00
Mauvaises .....	0.00
Estimation des créances qui peuvent être réalisées	275,002.00
4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F .....	0.00
5. Dépôts en institutions financières .....	131,670.00
6. Espèces .....	0.00
7. Bétail .....	0.00
8. Machines, outillage et installation .....	0.00
9. Immeubles et biens réels: voir liste G .....	0.00
10. Ameublement .....	0.00
11. REER, FERR, Assurances-vie etc .....	0.00
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc.	0.00
13. Droits en vertu de testaments .....	0.00
14. Véhicules .....	0.00
15. Autres biens: voir liste H .....	0.00
Si le failli est une personne morale, ajoutez :	
Montant du capital souscrit .....	0.00
Montant du capital payé .....	0.00
Solde souscrit et impayé .....	0.00
Estimation du solde qui peut être réalisé .....	0.00
Total de l'actif .....	406,672.00
Déficit .....	1,871,577.51

Je, Benoît Larose, de Montréal en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 30 novembre 2023, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)  
devant moi le 30 novembre 2023, à Montréal en la province de Québec.

  
Nathalie Grenon, Commissaire à l'Assermentation  
Pour la province de Québec  
Expire le 21 août 2025



  
Benoît Larose

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
LES CONSULTANTS 3 L M INC.  
Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et  
son principal établissement au  
1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de  
Québec, H2K 4S1.

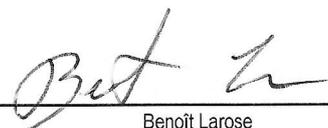
Liste "A"  
Créanciers Non Garantés

LES CONSULTANTS 3 L M INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	AGENCE DU REVENU DU CANADA Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité QC	Cntr national vérif.recouvrement Shawinigan 4695, boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan QC G9P 5H9	1.00	0.00	1.00
2	Bestway Education Group	7071 Airport Road, Suite 200A, 201 & 207 Mississauga ON L4T 4J3	17,821.70	0.00	17,821.70
3	Brouillette Legal Inc.	1500-1050 Côte du Beaver Hall Montréal QC H2Z 0A5	55,278.79	0.00	55,278.79
4	Documents XMA Inc.	Agence de Recouvrement Oigny et Thibodeau Inc. 200 MacDonald, Suite 402 Saint-Jean-sur-Richelieu QC J3B 8J6	8,656.97	0.00	8,656.97
5	Dominique Larose	--	2,032.62	0.00	2,032.62
6	Édifice Maisonneuve de Lorimier SEC	600-630 rue Saint-Paul Ouest Montréal QC H3C 1L9	103,634.32	0.00	103,634.32
7	Étudiants étrangers	1-2100 boul. de Maisonneuve Est Montréal QC H2K 4S1	1,987,733.00	0.00	1,987,733.00
8	Mamadou Banba Tall	--	8,250.00	0.00	8,250.00
9	Ministre du Revenu du Québec	3e étage, secteur R54DGR 1600, boul. René-Lévesque Ouest Montréal QC H3H 2V2	76,952.00	0.00	76,952.00
10	Pejman Azadi	--	2,250.00	0.00	2,250.00
11	Pitney Bowes	556 rue des Grès Québec QC G2J 1C1	119.40	0.00	119.40
12	Sofia Semekte	--	1,375.00	0.00	1,375.00
13	Urbania Studios de Création Inc.	914R, Notre Dame O., Suite 100 Montréal QC H3C 1J9	12,187.35	0.00	12,187.35
14	Videotron Ltée	Me Priscillia Bernier 612 rue Saint-Jacques, 17e étage Montréal QC H3C 4M8	582.36	0.00	582.36
15	Yvon Jean	--	1,375.00	0.00	1,375.00
<b>Total:</b>			<b>2,278,249.51</b>	<b>0.00</b>	<b>2,278,249.51</b>

30-nov-2023

Date

  
Benoît Larose



District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

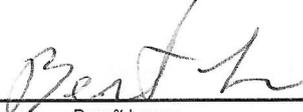
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
LES CONSULTANTS 3 L M INC.  
Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et  
son principal établissement au  
1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de  
Québec, H2K 4S1.  
Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

LES CONSULTANTS 3 L M INC.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
Total:					0.00	0.00	0.00

30-nov-2023

Date

  
Benoît Larose

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

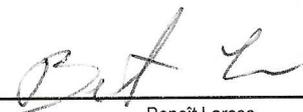
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
LES CONSULTANTS 3 L M INC.  
Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et  
son principal établissement au  
1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de  
Québec, H2K 4S1.  
Liste "D"  
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

LES CONSULTANTS 3 L M INC.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
Total:			0.00	0.00		

30-nov-2023

Date

  
Benoît Larose

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
LES CONSULTANTS 3 L M INC.  
Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et  
son principal établissement au  
1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de  
Québec, H2K 4S1.

Liste "E"

Créances payables à l'actif

LES CONSULTANTS 3 L M INC.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
1	Fournier Avocat Inc.	4634 rue Ste-Catherine Ouest Montréal QC H3Z 1S3	Dépôt In Trust	275,000.00 0.00 0.00		01-oct-2019	275,000.00	Créance due à l'actif
2	Global Payments	7250 rue du Mile End, 5e étage Montréal QC H2R 3A4	Dépôt fournisseur	0.00 50,000.00 0.00		01-oct-2019	1.00	Créance due à l'actif
3	Ministère des Finances du Québec	12 rue Saint-Louis Québec QC G1R 5L3	Caution	0.00 100,000.00 0.00		01-oct-2019	1.00	Créance due à l'actif
Total:				275,000.00 150,000.00 0.00			275,002.00	

30-nov-2023

Date



Benoît Larose

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
LES CONSULTANTS 3 L M INC.  
Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et  
son principal établissement au  
1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de  
Québec, H2K 4S1.

Liste "F"

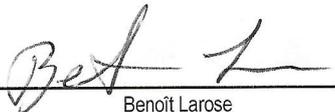
Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

LES CONSULTANTS 3 L M INC.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
				Total: 0.00		0.00	

30-nov-2023

Date

  
Benoît Larose

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
LES CONSULTANTS 3 L M INC.  
Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et  
son principal établissement au  
1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de  
Québec, H2K 4S1.

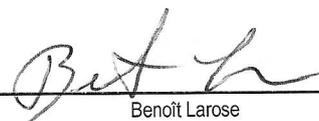
Liste "G"  
Immeubles et biens réels appartenant au failli

LES CONSULTANTS 3 L M INC.

Description de la propriété	Nature du droit du failli	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
			Total:		0.00

30-nov-2023

Date

  
Benoît Larose

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Fin

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
LES CONSULTANTS 3 L M INC.  
Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et  
son principal établissement au  
1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de  
Québec, H2K 4S1.

Liste "H"  
Biens

LES CONSULTANTS 3 L M INC.  
ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0.00	0.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières	Caisse Populaire Desjardins 7915 boul. Saint-Laurent Montréal QC H2R 1X2	0497204	131,670.00	131,670.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement			0.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉÉR, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre			0.00	0.00
			<b>Total:</b>	<b>131,670.00</b>

30-nov-2023

Date

  
Benoît Larose



KPMG inc.  
Tour KPMG  
Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2311  
Télécopieur (514) 840-2121  
www.kpmg.ca

## INSCRIPTION À L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

---

*Dans l'affaire de la Faillite de LES CONSULTANTS 3 L M INC.*

Nom du créancier : \_\_\_\_\_

Nom du représentant du créancier : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Veillez noter que pour participer à l'assemblée des créanciers, vous devez transmettre ce formulaire au syndic ainsi que la preuve de réclamation par courriel à l'adresse suivante : [reclamation@kpmg.ca](mailto:reclamation@kpmg.ca), au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le **18 décembre 2023**.

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour: 500-11-063224-238  
No dossier: 41-3016510

FORMULAIRE 31  
Preuve de réclamation  
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
LES CONSULTANTS 3 L M INC.

Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au  
1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de Québec, H2K 4S1.

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la faillite de LES CONSULTANTS 3 L M INC. de Montréal en la province de Québec et de la réclamation de  
\_\_\_\_\_, créancier.

Je, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de \_\_\_\_\_ de la  
province de \_\_\_\_\_, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis \_\_\_\_\_ (le poste/la fonction) du \_\_\_\_\_,  
créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 30 novembre 2023, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de  
\_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du  
montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces  
justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à  
\_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que  
vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour: 500-11-063224-238  
No dossier: 41-3016510

FORMULAIRE 31 --- Fin  
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
LES CONSULTANTS 3 L M INC.

Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au  
1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de Québec, H2K 4S1.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je \_\_\_\_\_ (suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé \_\_\_\_\_ (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour: 500-11-063224-238  
No dossier: 41-3016510

FORMULAIRE 36  
Formulaire de procuration  
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b  
de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :  
LES CONSULTANTS 3 L M INC.

Corps politique légalement constitué selon la Loi, ayant son siège social et son principal établissement au  
1-2100 boul. de Maisonneuve Est, en la ville de Montréal, province de Québec, H2K 4S1.

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, créancier dans l'affaire susmentionnée,  
nomme \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, mon  
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci  
\_\_\_\_\_ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne physique)

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne morale)

\_\_\_\_\_  
Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

KPMG Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

600, boul de Maisonneuve Ouest, Bureau 1500  
Montréal QC H3A 0A3  
Télécopieur: (514) 840-2121  
Courriel: [reclamation@kpmg.ca](mailto:reclamation@kpmg.ca)



**KPMG INC.**

600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Bureau 1500  
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone : (866) 930-4911  
Télécopieur: (514) 840-2121  
Courriel : [reclamation@kpmg.ca](mailto:reclamation@kpmg.ca)

**Syndic Autorisé en Insolvabilité**

Stéphane De Broux, CPA, CIRP, SAI  
Richard Lépine, CPA, CIRP, SAI  
Maxime Codère, CPA, CIRP, SAI  
David Malin, CPA, CIRP, SAI

## **CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REPLIR LA FORMULE DE PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ La preuve de réclamation doit être signée par l'individu qui la remplit.
- ◇ La signature du réclamant doit être attestée.
- ◇ Indiquer l'adresse complète (incluant le code postal) où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- ◇ Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

### **PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

### **PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

### **PARAGRAPHE 4 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ Un créancier non garanti doit cocher ce qui s'applique en indiquant s'il revendique ou non un droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.
- ◇ Un locateur doit compléter le sous-paragraphe (b).
- ◇ Un créancier garanti doit compléter le sous-paragraphe (c).
- ◇ Un agriculteur, un pêcheur ou un aquiculteur doit compléter le sous-paragraphe (d).
- ◇ Un salarié doit compléter le sous-paragraphe (e).
- ◇ Un réclamant contre les administrateurs doit compléter le sous-paragraphe (f).
- ◇ Un client d'un courtier en valeurs mobilières failli doit compléter le sous-paragraphe (g).

### **PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité soit "suis lié" ou "ne suis pas lié".

### **PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ Le réclamant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit:
  - a) au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
  - b) au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.